



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs

En exercice : 17

Présents : 8

Votants : 16

Procurations : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du CCAS

Convocation du Conseil
d'Administration en date du :
08/12/2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.

Publication en date du :
18/12/2025

Présents : Mme LANDES, Mme AZAM, Mme CHAMFEUIL, Mme CHERT-RAMES, Mme CHRISTOL, Mr DALMONTI, Mme DELCASSE, Mr DUMAS,

Absents : Mme BOSQ

Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations : Monsieur Grégoire CARNEIRO
Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mr ABEILHOU donne procuration à Mr DALMONTI, Mr DARDENNE donne procuration à Mme CHRISTOL, Mr DESSEAUX donne procuration à Mme DELCASSE, Mr DIZIER donne procuration à Mme CHAMFEUIL, Mr LEBRIS donne procuration à Mme AZAM, Mme MACHADO donne procuration à Mr DUMAS, Mme VARLIETTE donne procuration à Mme CHERT-RAMES,

Secrétaire de Séance : Mme CHERT-RAMES

Objet : Convention de partenariat entre EDF et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS est un acteur majeur de la solidarité communale notamment par le soutien aux familles sans leurs dépenses d'énergies.

EDF est un acteur reconnu en matière de lutte contre la précarité énergétique, engagée dans des actions de solidarité en faveur des publics fragilisés et des clients démunis.

Dans ce contexte, un partenariat mis en place par délibération n° 2021/133 permet au CCAS d'œuvrer en faveur des administrés en difficulté dans la prévention et la maîtrise de leurs consommations d'énergies.

Il est nécessaire de renouveler cette convention de partenariat.

Le Conseil d'Administration, où l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Vu la convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale et EDF

Et après en avoir délibéré :

- **Approuve** les termes du renouvellement de la convention de partenariat entre EDF et le Centre Communal d'Action Sociale de Castelginest
- **Autorise** Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 15/12/2025

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE
Contre : 0
Abstentions : 0

Grégoire CARNEIRO,



JL
Pour le Président
Mme Jacqueline Landes
Vice-Présidente
Président du CCAS